

DE L'OBSTACLE ENVIRONNEMENTAL A LA SITUATION DE HANDICAP¹

Jacques Langevin, Sylvie Rocque, Nathalie Trépanier et Carmen Dionne

Les efforts consentis par le Comité québécois et la Société canadienne de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CQCIDIH/SCCIDIH; 1991; 1993), afin de clarifier les concepts de déficience, incapacité et handicap, doivent trouver écho dans l'ensemble de la communauté (parents, chercheurs, intervenants, etc.). Ils permettent de mieux circonscrire leur nature respective dans le but d'intervenir de manière plus efficace auprès des personnes concernées.

Les définitions proposées par les CQCIDIH/SCCIDIH et les modèles qui en découlent actualisent ce que l'on semble admettre dans de nombreux domaines (psychologie, sociologie, médecine,

éducation, notamment) à savoir le lien inextricable personne-environnement. Dans cette optique, les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH sont très séduisantes compte tenu de cette dynamique interactive personne-environnement qu'elles mettent en évidence.

Cet ensemble de propositions permet sans doute de

-
1. Le texte de cette communication s'inspire très largement de notre article intitulé De meilleures définitions pour une action plus efficace, publié dans la *Revue Européenne du Handicap Mental*, 1(4), p. 34-40, 1994.

modifier le vocabulaire utilisé pour désigner des états, des faits et des situations mais il permet également d'envisager certaines perspectives d'intervention ayant pour but d'éviter partiellement ou même totalement la production de situations de handicap. En effet, les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH incitent à ne plus considérer le handicap comme étant la conséquence inéluctable de déficiences ou d'incapacités.

La situation nous apparaît claire en ce qui concerne les concepts de déficience et d'incapacité. Cependant, les concepts d'environnement, de handicap et de situation de handicap nous semblent dans un état de développement moins avancé. Dans le but de contribuer de façon positive aux travaux des CQCIDIH/SCCIDIH sans négliger la prise en considération des facteurs environnementaux, nous proposons une réflexion au regard de ces concepts et quelques modifications au modèle du processus de production de situations de handicap.

L'ENVIRONNEMENT

Dans les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH (1991; 1993), le concept d'environnement n'est pas défini. Tout au plus y retrouve-t-on une classification d'éléments constituant l'environnement d'un être humain, éléments qualifiés par les CQCIDIH/SCCIDIH de facteurs de l'environnement. Cette absence de définition constitue, selon nous, un problème important puisque l'environnement est à la base même de la redéfinition du handicap ainsi que du modèle du processus de production de situations de handicap. Renald Legendre (1993; p. 544) définit l'environnement comme étant un «ensemble d'éléments (personne, choses, conditions), plus ou moins organisés, et système de forces qui constituent, à un moment donné, un cadre vital au sein duquel un organisme se trouve consciemment ou non en relations d'interdépendance». Cet ensemble d'éléments est donc un cadre contextuel de vie pour une personne.

Cette définition de l'environnement constitue la base de la réflexion et de la critique qui suivent.

DES DEFINITIONS TAUTOLOGIQUES

Les propositions de définitions d'obstacle et de situations de handicap témoignent de la préoccupation de la dynamique interactive personne-environnement en plus de permettre d'en saisir la nature contextuelle. Cependant, ces propositions donnent naissance à une tautologie susceptible de nuire aux travaux terminologiques des CQCIDIH/SCCIDIH et, en conséquence, aux interventions souhaitables pour réduire voire enrayer les situations de handicap.

Reprenons d'abord textuellement les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH (1991; 1993).

Le handicap est défini comme étant une «perturbation pour une personne dans la réalisation d'habitudes de vie compte tenu de l'âge, du sexe, de l'identité socioculturelle, résultant d'une part, de déficiences ou d'incapacités et d'autre part, d'obstacles découlant de facteurs environnementaux» (p.72).

L'obstacle est défini comme étant un facteur environnemental qui «lorsqu'entrant en interaction avec les déficiences ou incapacités d'une personne, crée une situation de handicap dans ses habitudes de vie» (p.73).

Le premier élément que l'on peut constater, après la lecture de ces définitions, c'est qu'elles provoquent une certaine confusion. En effet, pour déterminer le handicap, il est essentiel de définir l'obstacle. Pour déterminer l'obstacle, il est essentiel de saisir la nature de la situation de handicap, laquelle ne peut se saisir que par la détermination de l'obstacle!...

Ainsi, les définitions des deux concepts font référence à la même interaction entre les facteurs environnementaux et les déficiences ou les

incapacités de la personne pour expliquer la création d'une situation de handicap.

En d'autres mots, l'obstacle environnemental se définit en fonction de la situation de handicap produite et vice versa. Bref, dans les deux propositions, le prédicat n'éclaire pas plus l'argument alors que telle devrait être sa fonction.

Considérant que cette confusion est susceptible de ralentir les travaux des CQCIDIH/SCCIDIH, nous suggérons les propositions suivantes pour ces deux concepts.

Pour le concept d'obstacle, nous suggérons qu'il soit précisé dans la perspective de l'environnement, tel que défini précédemment, et plus spécifiquement en regard de l'activité de la personne dans cet environnement.

Ainsi, nous définissons le concept d'obstacle comme étant un élément de l'environnement qui s'oppose à la réalisation de l'activité d'une personne.

L'opposition à l'action ou l'obtention d'un résultat nous semble un élément fondamental à considérer. Cela permet en effet de déterminer la nature de l'obstacle non pas en la liant à la situation de handicap mais bien aux besoins et aux buts que se fixe une personne. C'est donc en constituant une entrave à la réalisation d'une activité qu'un élément de l'environnement devient un obstacle.

Aussi, les CQCIDIH/SCCIDIH définissent le handicap et non la situation de handicap. Pour notre part, nous croyons plus juste de parler de situation de handicap. En effet, cette expression témoigne de façon plus éloquente de la dynamique personne-environnement d'une part, et d'autre part, révèle la dimension contextuelle de cet état de faits.

Dans cette optique, nous définissons la situation de handicap comme étant une perturbation dans l'action d'une personne résultant d'une interaction entre ses déficiences ou ses incapacités et d'un ou plusieurs obstacles d'un environnement particulier qui

entrave(nt) la réalisation d'une activité dans ce contexte.

Notre proposition met en évidence le processus de production d'une situation de handicap, c'est-à-dire un enchaînement de phénomènes produisant une perturbation dans l'action d'une personne. Cet enchaînement de phénomènes est déclenché par l'interaction entre la personne et ses déficiences ou ses incapacités et un ou plusieurs obstacles d'un environnement particulier qui entravent la réalisation d'une activité dans ce contexte.

Dans cette optique, le processus de production de situations de handicap peut résulter de l'interaction directe de la personne avec un environnement conçu en fonction d'une certaine normalité qui ne respecte pas ses déficiences ou ses incapacités. Ainsi, l'absence de moyens ou la présence de moyens inadéquats pour pallier les obstacles peuvent également amplifier le processus de production de situations de handicap.

Notre proposition illustre que l'environnement est un ensemble d'éléments qui forme le cadre contextuel de vie de la personne. Des éléments précis de cet environnement provoqueront le processus de production de situations de handicap si et seulement si, lorsqu'entrant en interaction avec les déficiences ou incapacités d'une personne, ils provoquent un enchaînement de phénomènes au terme duquel la réalisation d'une activité est compromise dans ce contexte.

CONCLUSION

En tenant compte des éléments de proposition du Comité québécois et de la Société canadienne de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CQCIDIH/SCCIDIH; 1991), notre texte avait pour objet de nourrir la réflexion déjà amorcée sur certains concepts reliés au processus de production de situations de handicap.

BIBLIOGRAPHIE

COMITE QUEBECOIS ET SOCIETE CANADIENNE DE LA CIDIH (1993) *Guide de formation*. Québec: Bibliothèque Nationale du Québec; Bibliothèque Nationale du Canada. Session de formation sur la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps et la proposition du Comité québécois et de la Société canadienne de la CIDIH, 155 pages.

FOUGEYROLLAS, P., MAJEAU, P. (1991) «Processus de production des handicaps. Comment utiliser le modèle conceptuel - Exemples». *Réseau International CIDIH*, 4(3).

LEGENBRE, R. (1993) *Dictionnaire actuel de l'éducation*. 2e édition. Montréal / Paris: Guérin, Editeur limitée / Editions ESKA, 1500 pages.

LEPAGE, F. (1991) *Éléments de logique contemporaine*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal; Dunod, éditeur, 198 pages.

ROCQUE, S., TREPANIER, N., LANGEVIN, J., DIONNE, C. (1994) «De meilleures définitions pour une action plus efficace.» *La Revue Européenne du Handicap Mental*, 1(4), p. 34 à 40.